

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FORCE Part SR (ISIN : FR0013424439)

Cet OPCVM est géré par ALTERNATIVE PATRIMONIALE

■ OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Force est géré activement. La stratégie de gestion, mise en œuvre sur un horizon de placement recommandé de 3 ans, est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice composite 50% iBoxx EUR Liquid High Yield Index Total Return + 30% iBoxx Euro Sovereign Eurozone Overall Total Return Index + 20% EUROSTOXX 50 Net Total Return, calculé coupons/dividendes réinvestis qui peut être utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Les indices composant l'indicateur de référence sont calculés coupon/dividendes réinvestis.

Les indices composant l'indicateur de référence sont calculés coupon/dividendes réinvestis.

Le gérant du fonds met en œuvre une gestion active, sans contrainte relative à l'indice, qui repose, en amont de l'analyse financière, sur l'exclusion sectorielle et normative d'émetteurs. La société de gestion déterminera une sélection de valeurs éligibles pour le fonds en s'inspirant notamment de la politique d'exclusion retenue par le Government Pension Fund Global (Fonds de pension gouvernemental global de Norvège) qui détermine une liste d'émetteurs prohibés.

Deux types d'exclusion seront pratiqués :

- o Exclusion sectorielle : émetteurs exerçant leur activité dans des secteurs d'activité prohibés (tels que l'armement ou le tabac)
- o Exclusion normative : émetteurs ne respectant pas certaines normes ou conventions internationales

En cas d'investissement à 100% en OPC et fonds d'investissement dont les trackers et ETF, le fonds n'appliquerait plus de ce fait les filtres d'exclusion.

Sur le plan financier, par le biais d'une politique de gestion discrétionnaire, les stratégies du FCP consistent en :

- o L'achat de titres de créances senior et subordonnées optimisant le couple rendement/risque et susceptibles d'être conservés jusqu'à l'échéance ;
- o L'investissement ou le désinvestissement sur les marchés d'actions et de devises à des niveaux prédéterminés ou au moment de surréactions des marchés ;
- o La prise de positions directionnelles (actions, obligations, change, matières premières via des dérivés sur des indices portant sur des contrats financiers sur matières premières) se basant sur des analyses macroéconomiques ou techniques.
- o A titre accessoire, la prise de position de valeurs relatives sur les marchés de taux d'intérêt.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

- o La sensibilité du portefeuille au risque de taux d'intérêt peut varier entre -4 et 10.
- o L'exposition nette action varie entre -20% et +30%.
- o L'exposition nette crédit varie entre 0% et +100%.
- o La prise de positions directionnelles sur matières premières via des dérivés sur des indices portant sur des contrats financiers sur matières premières varie entre 0 et 10%.
- o L'exposition devises est comprise entre -20% et +20% et concerne essentiellement les devises des pays de l'OCDE.

FORCE est investi sur les catégories d'actifs suivant :

Actions : La gestion est discrétionnaire en termes de répartition géographique (zone euro et/ou internationale, y compris pays émergents sans dépasser 10%). L'investissement est réalisé via des indices ou via des actions d'entreprises de tous types de capitalisations.

Titres de créances et instrument du marché monétaire :

- o Obligations (à taux fixe et/ou variable, perpétuelles, callable ou puttable, indexées sur l'inflation...). La gestion est discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, de rating y compris « high yield ».

- o Le FCP peut investir jusqu'à 50% en titres de créances « high yield », dont 30% en titres de créances non notés.
- o Instruments du marché monétaire : certificats de dépôts, billets de trésorerie. Le FCP pourra investir sur ces actifs jusqu'à 100% de l'actif net.
- o Le fonds peut être exposé à hauteur de 20% de son actif net à des organismes de titrisations (ABS, RMBS, CMBS, CLO...) par l'intermédiaire d'OPC et fonds d'investissement.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations callable ou puttable (sans autre élément optionnel ou de complexité) à hauteur de 100% de l'actif net. Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe ou internationale et pourra investir ponctuellement sur des titres intégrant des dérivés simples (warrants, EMTN, bons de souscription, certificats) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux réglementés. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat de titres à dérivés intégrés. Le montant des investissements en titre intégrant des dérivés, hors obligations callable ou puttable, ne peut dépasser 35% de l'actif net.

Organisme de placements collectifs de droit français ou de droit européen et fonds d'investissement jusqu'à :

- 100% en OPCVM ;
- Jusqu'à 30% en OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

ETF : Le fonds peut détenir des ETF à hauteur de 100% de l'actif.

Les OPC ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par ALTERNATIVE PATRIMONIALE ou des sociétés qui lui sont liées.

Autres véhicules : NS

Les produits dérivés : le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, sur des marchés organisés de la zone euro et/ou internationaux pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions, change, indices sur des contrats financiers dérivés sur des matières premières, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices, dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Le FCP ne peut pas conclure de contrats négociés de gré à gré.

Les dérivés de crédit (CDS) : Le gérant n'aura pas recours à des dérivés de crédit.

Dépôts : Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit

Emprunts d'espèces : la gestion se réserve la possibilité, dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, d'emprunter pour un maximum de 10% de l'actif net du FCP en accord avec la banque dépositaire.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées chaque jour (J-1), à l'exception des jours fériés en France et/ou de fermeture de la bourse de Paris, au plus tard à 14h chez RBC INVESTOR SERVICES BANK France, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J).

Capitalisation : cette part est une part de capitalisation. Les revenus sont capitalisés.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



A jour au : 10/04/2020

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

POURQUOI LE FCP EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à l'exposition diversifiée au marché action, au risque de taux, de crédit et de change.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Le montant prélevé pourra également être inférieur au taux indiqué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants *	1.81%

Frais prélevés par le fonds dans certaine(s) circonstance(s)	
Commission de performance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée/sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus du FCP FORCE, disponible sur le site internet : www.alternativepatrimoniales.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK France SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/rapport trimestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCP sur simple demande écrite auprès de : ALTERNATIVE PATRIMONIALE, 19C rue du Fossé des Treize, 67000 STRASBOURG – par mail : contact@alternativepatrimoniales.fr – sur le site : www.alternativepatrimoniales.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCP sur simple demande écrite auprès de : ALTERNATIVE PATRIMONIALE, 19C rue du Fossé des Treize, 67000 STRASBOURG – par mail : contact@alternativepatrimoniales.fr – sur le site : www.alternativepatrimoniales.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.

Politique de rémunération actualisée : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et de comment cette politique est consistante avec la considération des risques et impacts de durabilité, sont accessibles sur le site inter d'Alternative Patrimoniale via le lien : <https://www.alternativepatrimoniales.fr/informations-reglementaires/>

La responsabilité d'ALTERNATIVE PATRIMONIALE ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Cet OPC est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés. ALTERNATIVE PATRIMONIALE est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/10/2022.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

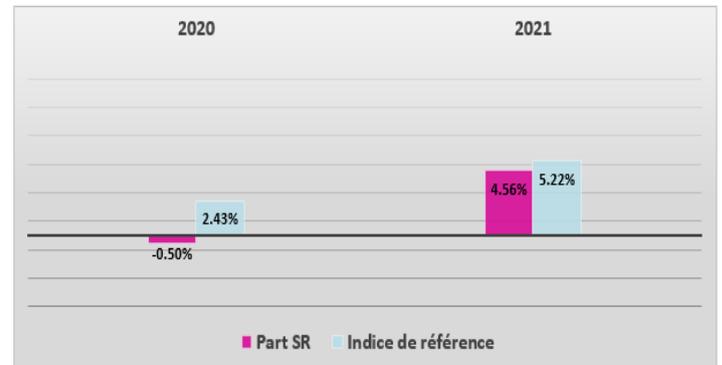
Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. L'investissement en titres à haut rendement spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque de liquidité : le fonds investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse temporaire de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie, modifie ou liquide des positions.

Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'utilisation de produits complexes : l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais prélevés par le fonds sur une année ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPC : 06/04/2018

Date de création de la part : 14/06/2019

Devise de calcul des performances passées de l'OPC : Euro